

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 75 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la C.E.A.O.	6.000 f.	10.000 f.	8.000 f.	14.000 f.
Etranger : France, Zaïre, R.C.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie ...	7.000 f.	11.000 f.	9.500 f.	16.000 f.
Etranger : Autres pays ..	8.500 f.	13.000 f.	11.000 f.	18.000 f.
Prix du numéro : Année courante	250 f.	—	Année ant.	300 f.
Recommandé : Année courante	485 f.	—	Année ant.	535 f.
Avion recom. : Année courante	535 f.	—	Année ant.	535 f.
Avion ordinaire : Année courante	310 f.	—	Année ant.	360 f.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 350 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 2 600 francs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 — DAKAR

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS****PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE**

1981		
29 juillet.....	Décret n° 81-749 portant inscription au tableau d'avancement des inspecteurs généraux d'Etat.	1046
29 juillet.....	Décret n° 81-750 portant institution de commission administrative paritaire « ad hoc » pour l'avancement des inspecteurs généraux d'Etat	1046
18 août.....	Décret n° 81-838 portant ouverture du concours d'accès dans le corps de l'Inspection générale d'Etat.	1046

PRIMATURE**SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TOURISME**

1981		
23 octobre	Arrêté ministériel n° 12387 P.-S.E.T. portant résiliation de convention de concession touristique.	1046

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1981		
14 août.....	Décret n° 81-821 portant nomination de M. Ahmed Amine Dabo en qualité d'auditeur à la Cour suprême	1047
14 août.....	Décret n° 81-822 portant nomination de M. Adiouma Sèye en qualité d'auditeur à la Cour suprême	1047
14 août.....	Décret n° 81-823 portant renouvellement de M. Papa Samba Bâ, magistrat, dans ses fonctions de conseiller-rapporteur à la Cour de Discipline budgétaire	1047
14 août.....	Décret n° 81-824 portant renouvellement de M. Bernard Lecoq dans ses fonctions de conseiller-rapporteur à la Cour de Discipline budgétaire ..	1047
14 août.....	Décret n° 81-825 portant renouvellement de M. Amadou Makhtar Samb, magistrat, dans ses fonctions de conseiller à la Cour de Discipline budgétaire	1047

1981

21 août.....	Décret n° 81-848 portant renouvellement de M. Basile Senghor, avocat général près la Cour suprême, dans ses fonctions de Commissaire du Gouvernement près la Cour de Discipline budgétaire	1047
--------------	--	------

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1981

15 juin.....	Décret n° 81-607 portant promotion au grade supérieur d'officiers d'active des Forces armées.	1047
5 août.....	Décret n° 81-759 portant nomination d'enseigne de vaisseau de 2 ^e classe (sous-lieutenant) d'active.	1048
5 août.....	Décret n° 81-760 portant nomination d'un chef de corps par intérim	1048
6 août.....	Décret n° 81-798 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de la Gendarmerie nationale	1048
6 août.....	Décret n° 81-799 portant nomination de commandants de zones militaires	1048
6 août.....	Décret n° 81-800 portant nomination d'un chef de corps	1048
15 septembre...	Décret n° 81-898 portant promotion au grade supérieur d'officiers d'active des Forces armées.	1048

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

1981

12 juin.....	Décret n° 81-604 portant virement de crédits du budget d'équipement de la gestion 1980-1981 ..	1048
6 août.....	Décret n° 81-796 portant autorisation d'immatriculer des terrains du domaine national	1049
6 août.....	Décret n° 81-797 portant autorisation d'immatriculer des terrains du domaine national	1050

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

1981

6 juillet.....	Décret n° 81-642 portant promotion dans le corps des professeurs d'enseignement secondaire	1051
28 août.....	Décret n° 81-864 portant nomination de M. Cheikh Tidiane Sall dans le corps des professeurs d'enseignement secondaire	1051
2 septembre...	Décret n° 81-880 portant nomination de M. Tapsir Bâ dans le corps des professeurs d'enseignement moyen	1051

1981		
10 septembre...	Décret n° 81-887 portant nomination dans le corps des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes	1051
10 septembre...	Décret n° 81-889 portant nomination dans le corps des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes	1051
10 septembre...	Décret n° 81-890 portant nomination dans le corps des ingénieurs des Travaux publics	1051
11 septembre...	Décret n° 81-893 portant nomination dans le corps des conservateurs	1051
15 septembre...	Décret n° 81-895 portant nomination dans le corps des ingénieurs des Travaux publics	1051
16 septembre...	Décret n° 81-921 portant nomination et reclassement dans le corps des professeurs d'enseignement secondaire de M ^{me} Rokhayatou Ndiaye, épouse Diaw	1052
17 septembre...	Décret n° 81-922 portant nomination dans le corps des ingénieurs agronomes	1052
18 septembre...	Décret n° 81-938 portant inscription au tableau d'avancement dans les corps des ingénieurs du Génie rural et des docteurs-vétérinaires de l'Elevage au titre de l'année 1980 et des années antérieures	1052
18 septembre...	Décret n° 81-939 portant promotions de grades et passages automatiques d'échelons dans les corps des ingénieurs du Génie rural et des docteurs-vétérinaires de l'Elevage, au titre de l'année 1980 et des années antérieures	1052
18 septembre...	Décret n° 81-943 portant admission à la retraite d'un ingénieur topographe principal de classe exceptionnelle	1052
18 septembre...	Décret n° 81-947 portant nomination d'un ingénieur technologue	1051
22 septembre...	Décret n° 81-949 portant intégration dans le corps des conservateurs de bibliothèques	1052
22 septembre...	Décret n° 81-963 portant nomination de M. Samba Diouf dans le corps des urbanistes	1052
14 avril.....	Arrêté ministériel n° 3405 M.F.P.E.T.-D.T.S.S. portant nomination d'assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, pour les années 1981 et 1982, auprès des tribunaux du travail de Dakar, Kaolack, Thiès, Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda et Saint-Louis	1053

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces

1050

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel.

Par décret n° 81-749 en date du 29 juillet 1981.

Article premier. — Est inscrit au tableau d'avancement l'inspecteur général d'Etat dont le nom figure ci-dessous :

M. Guibril Magatte Seck, Mle de solde 010860-A, 2^e classe, 3^e échelon, le 2 août 1977 (A.C. : 4 ans), passé à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981 (A.C. : épuisée).

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 81-750 en date du 29 juillet portant institution de commission administrative paritaire « ad hoc » pour l'avancement des inspecteurs généraux d'Etat.

Article premier. — Par dérogation aux dispositions du décret n° 62-051 du 13 février 1961 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline, notamment en son article 24, il est institué une commission administrative « ad hoc » chargée de proposer les inscriptions au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit :

1^o Représentants de l'administration

Président :

MM. Samba Diallo, inspecteur général d'Etat, représentant le Secrétaire général de la Présidence de la République.

membres :

MM. Ousmane Diène, administrateur civil principal, représentant le Secrétaire général du Gouvernement;

Abdoulaye Diop, inspecteur principal des Impôts, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances;

Ibrahima Mbaye, administrateur civil principal, représentant le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail.

2^o Représentants du personnel

MM. Bocar Ly, inspecteur général d'Etat;

Siricondy Diallo, inspecteur général d'Etat.

Art. 3. — Cette commission se réunira sur convocation de son président.

Art. 4. — Le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail et le Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 81-838 en date du 18 août 1981 portant ouverture du concours d'accès dans le corps de l'Inspection générale d'Etat.

Article premier. — Un concours pour le recrutement dans le corps de l'Inspection générale d'Etat au titre de l'année 1982, est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions fixées par l'article 6 de la loi n° 74-51 du 4 novembre 1974 portant statut des membres de l'Inspection générale d'Etat.

Le nombre des places mises en compétition est fixé à 5.

Art. 2. — Les dossiers de candidature constitués conformément aux prescriptions de l'article 21 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, modifiée, devront parvenir au Secrétariat général de la Présidence de la République, au moins 4 mois avant la date du déroulement des épreuves (31 décembre 1981 au plus tard).

Art. 3. — Le concours comporte les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission définies par décret n° 75-398 du 12 avril 1975 (Journal officiel du 3 mai 1975, page 585).

Une bibliographie concernant les trois épreuves d'admissibilité a été publiée au Journal officiel n° 4431 du 28 juin 1975 page 889.

Art. 4. — Le concours se déroulera les 22, 23 et 24 mars 1982.

Art. 5. — La commission de surveillance des épreuves sera nommée par arrêté du Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail.

Art. 6. — Le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret.

PRIMATURE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TOURISME

ARRETE MINISTERIEL n° 12387 en date du 23 octobre 1981 portant résiliation de convention de concession touristique

Article premier. — Il est prononcé la résiliation de la convention du 30 novembre 1976 relative à la concession hôtelière et touristique du Parc national du Niokolo Koba, passée entre l'Etat

du Sénégal et M. Patrice Marty, en application de l'article 3 de ladite convention.

Art. 2. — Une nouvelle convention de concession hôtelière et touristique pourra être passée entre l'Etat et tout autre preneur de son choix.

Art. 3. — L'Agent judiciaire de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel

Par décret n° 81-821 en date du 14 août 1981 :

Article premier. — M. Ahmed Amine Dabo, juge suppléant dans le ressort de la Cour d'Appel de Dakar, est nommé auditeur à la Cour suprême avant 2 ans, indice 1951.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-822 en date du 14 août 1981 :

Article premier. — M. Adiouma Sèye, juge suppléant dans le ressort de la Cour d'Appel de Dakar, est nommé auditeur à la Cour suprême avant 2 ans, indice 1951.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-823 en date du 14 août 1981 :

Article premier. — M. Papa Samba Bâ, conseiller à la Cour d'Appel de Dakar, est renouvelé dans ses fonctions de conseiller-rapporteur à la Cour de Discipline budgétaire pour une période de 3 ans.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux, est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-824 en date du 14 août 1981 :

Article premier. — M. Bernard Lecoq, agent contractuel, est renouvelé dans ses fonctions de conseiller-rapporteur à la Cour de Discipline budgétaire, pour une période de 3 ans.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux, est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-825 en date du 14 août 1981 :

Article premier. — M. Amadou Makhtar Samb, magistrat, est renouvelé dans ses fonctions de conseiller-rapporteur à la Cour de Discipline budgétaire pour une période de 3 ans.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux, est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-848 en date du 21 août 1981 :

Article premier. — M. Basile Senghor, avocat général près la Cour suprême, est renouvelé dans ses fonctions de commissaire du Gouvernement près la Cour de Discipline budgétaire pour une période de 3 ans.

Art. 2. — Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, Garde des Sceaux, est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel

Par décret n° 81-607 en date du 15 juin 1981 :

Article premier. — Les personnels d'active officiers et sous-officiers dont les noms suivent, sont promus ou nommés, à titre définitif pour prendre rang à compter du 1^{er} juillet 1981.

I. — GENDARMERIE NATIONALE.

Au grade de colonel

— Le lieutenant-colonel Mame Bounama Fall.

Au grade de lieutenant-colonel

— Le commandant Babacar Diop.

Au grade de commandant

— Le capitaine Pathé Seck (choix).

Au grade de capitaine

Les lieutenants :

— Samba Ndiaye (choix);

— Mboundou Sarr (choix);

— Ousseynou Faye (ancienneté).

II. — ARMÉE NATIONALE.

A. — INFANTERIE.

Au grade de commandant

Les capitaines :

— Joseph Antoine Gaston Potin (choix);

— Abou Diallo (art. 36 du décret n° 62-190 du 10 mai 1962).

Au grade de capitaine

Les lieutenants :

— Moussa Niang (choix);

— Abdoul Selly Niane (choix);

— Adama Guèye (ancienneté).

Au grade de lieutenant

— Le sous-lieutenant Mamadou Niang.

B. — GENIE.

Au grade de lieutenant-colonel

— Le commandant Ibrahima Sylla.

Au grade de commandant

— Le capitaine Hamady Ndiaye, (ancienneté).

Au grade de capitaine

— Le lieutenant Demba Moussa Diallo (ancienneté),

Au grade de lieutenant

— Le sous-lieutenant Abdoulaye Mbaye.

C. — AVIATION.

Persanuel sédentaire

Au grade de lieutenant-colonel

— Le commandant Sidy Bouya Ndiaye.

Au grade de sous-lieutenant

— L'adjudant-chef Boubacar Bâ.

D. — MARINE.

Au grade de lieutenant de vaisseau

Les enseignes de vaisseaux de 1^{re} classe :

— Ousseynou Kombo (choix);

— Hamédine Fall (choix).

E. — INTENDANCE.

Administration générale « Corps de Troupe »

Au grade de sous-lieutenant

— L'adjudant-chef Mamadou Faye.

F. — MATERIEL.

Au grade de lieutenant-colonel

— Le commandant Mamadou Wade.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-759 en date du 5 août 1981 :

Article premier. — Ayant satisfait aux examens de fin de stage à l'Ecole royale navale de Casablanca (Maroc), les élèves-officiers d'active dont les noms suivent sont nommés au grade d'enseigne de vaisseau de 2^e classe d'active pour prendre rang à compter du 1^{er} octobre 1980.

Armée de Mer

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1 ^o Dame Mboup; | 3 ^o Matar Ndiaye; |
| 2 ^o Matar Sambou; | 4 ^o Mody Siguine. |

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-760 en date du 5 août 1981 :

Article premier. — Pendant l'absence du commandant Mamadou Dieng, chef de corps du Bataillon des Transmissions, désigné pour une mission au Sud-Liban dans le cadre du SENBATT, 7/L, le commandant Mame Gor Badiane assurera l'intérim de la même formation, à compter du 1^{er} août 1981.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-798 en date du 6 août 1981 :

Article premier. — Les aspirants de réserve dont les noms suivent, admis à suivre les cours de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie nationale à Melun (France), sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang à compter du 1^{er} septembre 1981.

- Meissa Niang;
- Moutar Ndiaye;
- Amadou Lamine Mbaye;
- El Hadji Mamadou Dia.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-799 en date du 6 août 1981 :

Article premier. — A compter du 1^{er} août 1981, les officiers supérieurs dont les noms suivent sont nommés aux emplois ci-après :

— le lieutenant-colonel Thierno Ndiaye, précédemment mis pour emploi au Ministère de l'Intérieur, est nommé commandant de la Zone militaire Centre, en remplacement du lieutenant-colonel Abdoulaye Mbaye, appelé à d'autres fonctions;

— le lieutenant-colonel Abdourakhmane Ngom, précédemment commandant de la Zone militaire Sud, est nommé commandant de la Zone militaire Ouest, en remplacement du colonel Alioune Badara Konté, commandant la Zone militaire Ouest, appelé à d'autres fonctions.

— le lieutenant-colonel Saliou Niang, précédemment adjoint au sous-chef d'Etat Major chargé des opérations, est nommé commandant de la Zone militaire Sud, en remplacement du lieutenant-colonel Abdourakhmane Ngom, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-800 en date du 6 août 1981 :

Article premier. — Le capitaine de corvette Abdoulaye Thiaw est, à compter du 1^{er} août 1981, nommé chef de Corps du 1^{er} Groupement naval sénégalais, en remplacement du capitaine de corvette Alexandre Diam, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-898 en date du 15 septembre 1981 :

Article premier. — Les personnels d'active, officiers et sous-officiers dont les noms suivent, sont promus ou nommés, à titre définitif pour prendre rang à compter du 1^{er} octobre 1981.

I. — GENDARMERIE NATIONALE.

Au grade de commandant :

- Le capitaine Charles Diédhiou (choix).

Au grade de capitaine :

Les lieutenants :

- Youssoupha Diop (choix);
- Cheikhou Ndiaye (choix).

II. — ARMÉE NATIONALE.

1^o Armes

A. — INFANTERIE.

Au grade de colonel :

- Le lieutenant-colonel Soya Sissoko.

Au grade de lieutenant-colonel :

- Le commandant Amadou Fall.

Au grade de capitaine :

Les lieutenants :

- Bakary Seck (choix);
- Moussa Mané Sarr (choix);
- Charles Guèye (ancienneté);
- Yoro Koné (ancienneté).

B. — GENIE.

Au grade de lieutenant-colonel :

- Le commandant Mouhamadou Keïta.

Au grade de commandant :

- Le capitaine Mamadou Moustapha Dramé (ancienneté).

C. — AVIATION.

Personnel non navigant

Au grade de capitaine :

- Le lieutenant Saliou Seck (choix).

D. — MARINE.

Au grade de capitaine de corvette :

- Le lieutenant de vaisseau Mandaw Guèye (choix).

Au grade de lieutenant de vaisseau :

- L'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Papa Abdoulaye Diagné.

2^o Services

E. — SANTE.

Au grade de médecin-commandant :

- Le médecin-capitaine Mouhamadou Ciré Mara.

F. — INTENDANCE.

Administration générale « corps de troupe »

Au grade de sous-lieutenant :

- L'adjudant-chef Souleymane Guèye.

G. — MATERIEL.

Au grade de lieutenant-colonel :

- Le commandant Albouy Ndao.

Au grade de sous-lieutenant :

- L'adjudant-chef Gora Mbaye.

Art. 2. — Le Ministre des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DECRET n° 81-604 en date du 12 juin 1981 portant virement de crédits du budget d'équipement de la gestion 1980-1981.

Par décret n° 81-604 en date du 12 juin 1981 :

Article premier. — Sont autorisés à l'intérieur du budget d'équipement de la gestion 1980-1981, les virements de crédits ci-après :

— du chapitre 2837, article 4060-1. —	Keur	
F. Pahlavi	200.000.000	»
— du chapitre 2853, article 4071-1. Université	Gaston-Berger	
	200.000.000	»
Total	400.000.000	»
au chapitre 2872, article 3010-1, Contrepartie	BIRD-AID	
Chemin de Fer III	400.000.000	»

Art. 2 — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Plan et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

DECRETS portant diverses dispositions concernant des terrains du domaine national

Par décret n° 81-796 en date du 6 août 1981 :

Article premier. — Est constatée la mise en valeur des parcelles de terrain dépendant du domaine national et occupées par les personnes figurant au tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Désignation du terrain		Date de constat de mise en valeur
	Situation	Superficie en m²	
El-Hadji Baba Touré	Mbourouck (Dépt. de Mbour)	51.227	11-1-77
Moustapha Diop	Méckhé.	2.923	11-3-77
Ibrahima Cissé	Pout (route nat. Dakar-Thiès)	15.405	2-2-74
Amadou Samb	Pout Rte nat. Dakar-Thiès)	20.846	31-12-77
MBène Fall	Santhiou Dara S/P de Pout.	17.650	
Alassane Cissé et consorts	Thiès (quartier Takhikao-hors zone communale)	1.062	10-1-77
	Thiès (zone Rocade Sud)		10-8-78
Djibril Ndiaye	Pout.	33.088	4-1-77
Alassane Diop	Pout	21.423	28-4-77
El-Hadji Malick Ndao	Thiès (hors Commune)	20.000	10-2-77
Cheikh Samb	Route de Bayakh (Mboro).	29.882	3-3-77
Ndiaga Dramé	Quartier Takhikao (Thiès).	452	3-7-78
Djibril Gassama	Village de Keur Moussa.	24.011	2-1-78
Ndiaga Fall	Thiès (quartier D.V.F.)	891	15-2-78
El-Hadji Mactar Gaye	Sangalkam.	79.826	2-8-78
Souleymane Sidibé	Bayakh (S/P de Pout).	100.140	14-5-78
Amadou Lamine Mbacké	Thiès (route de Mont Rolland).	5.400	19-1-77
Natou Doucouré	Thiès (quartier Takhikao).	730	14-6-78
Ousmane Gaye	Village Keur Issa Mbambara		
Malick Diarra	Sous-Préfecture de Pout.	2.202	17-1-77
	Thiès (route de saint-Louis).		
Abdou Khadre Guèye	Hors Commune.	3.365	3-12-77
	Pout.	17.485	3-1-77
Amadou Samb	Pout.	11.123	2-1-77
Abdoulaye Guèye	Route de Peykouck (Thiès).	14.080	13-1-77
Bécaye Diop	Keur Guilaye (S/P de Pout).	38.834	22-12-75
Edmond Saad	Mbaba (Département de Tivaouane).	151.047	18-3-77
El-Hadji Abdoul Aziz Sy	Thiès (quartier Diakhao).	216	10-4-78
Bandiougou Diawara	Thiès (quartier Guinb).	1.913	20-6-78
Waly Ndiaye	Thiès (quartier Takhikao).		
El-Hadji Diagne	Hors Zone Commune.	7.540	19-12-69
	Keur Issa Bougou (S/P Pout).	100.802	5-1-78
Abdoulaye Sy	Pout (route de Dakar).	15.353	9-2-74
Ibrahima Ndao	Route de Sangalkam (près du village de Keur Ndiaye-Lé).	87.190	3-9-76
Raymonde De Souza	Sébikhotane.	7.761	2-4-77
	Noflaye.	60.000	22-12-76
El-Hadji Abdoulaye Ndiaye	Gorom II.	10.000	10-11-76
El-Hadji Ibrahima Guèye	Gorom II.	15.000	25-11-76
Adelaïde Fatou Diakhate	Bambylor	49.820	29-1-76
Djibril Sarr	Ndakhirate (route des Niayes).	32.261	17-3-76
Assane Diagne, dit Chérif	Village de Ndoukhoura.	45.020	5-5-76
Mbaye Diouf	Wakhaldiam, Tivaouane	1.287	16-9-76
El-Hadji Assane Faye	Rufisque (km 24).	34.018	18-6-76
Amadou Tidiane Diop			
Ndiagne Samba Diaw et consorts			

Art. 2. — Les occupants désignés à l'article premier susvisé sont autorisés à requérir l'immatriculation à leur nom, des terrains qu'ils ont mis en valeur. Chaque dossier de demande d'immatriculation devra être établi conformément aux dispositions du décret du 26 juillet 1932 réorganisant le régime de la propriété foncière et être déposé sous peine de déchéance à la Conservation foncière de Thiès et de Dakar dans le délai de 2 ans, à compter de la date de notification du présent décret.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-797 en date du 6 août 1981 :

Article premier. — Est constatée la mise en valeur des parcelles de terrain dépendant du domaine national et occupées par les personnes figurant au tableau ci-dessous.

Bénéficiaires	Désignation du terrain		Date de constat de mise en valeur
	Situation	Superficie en m²	
El-Hadji Mamadou Mandir Guèye, dit Papa	Santhiou Wakhal (Département de Tivaouane)	36.966	11-3-77
Dominique Joseph Pascal Ndiaye	Village de Tamp (Département de Ziguinchor).	18.604	12-12-78
Emile Badiane	Village de Etome (Départ. de Ziguinchor).	40.300	12-12-78
Tété Diadhiou	Commune de Ziguinchor (quartier Kadior).	4.496	12-12-78
El-Hadji Mamadou Mandir Guèye, dit Papa	Route nationale n° 2, Tivaouane.	5.884	11-3-77
Gamou Samb	Village de Mérina Samb, Département de Tivaouane.	13.820	20-9-77
Bécaye Touré	Village de Tamba, Route de Pambal (Dépt de Tivaouane).	39.250	11-3-77
Mbaye Thiam	Kaolack (route de Gossas).	37.678	15-3-79
Badara Bâ	Keur Issa Mbambara (S/P de Pout).	13.553	8-3-78
Samba Awa Mbaye	Keur Moussa, S/P de Pout, route de Gossas	5.540	9-5-78
Mbaye Thiam	Route de Gossas.	52.550	15-3-79
Alioune Khaly Bâ	Bayakh, P.K. 6,800, route de kayar	30.903	3-3-77
Bocar Dieng	Village de Lène S/P de Pout	46.600	8-5-77
Meissa Diouf	Notto, Département de Tivaouane	15.795	6-6-77
Simon Sarr	Santhiou Dara, S/P de Pout	34.798	13-3-77
Amadou Mbaye	Bayakh, S/P de Pout	64.087	3-2-78
Houkpatin Thomas	Keur Guilaye, S/P de Pout	16.703	9-5-78
Mamadou Niang	Bayakh, S/P de Pout	19.962	4-6-78
Omar Kandji	Bayakh, S/P de Pout	53.525	24-5-77
Moustapha Bâ	Keur Madaro Niang, S/P de Pout	2.315	5-3-77
El-Hadji Mamadou Mandir Guèye, dit Papa	Santhiou Wakhal, Départ. de Tivaouane	93.000	11-3-77
Ibrahima Sarr	Keur Meissa Ndiacké, S/P de Thiéna	97.986	10-7-77
Iba Ndiaye	Thiès, (quartier Takhikao)	505	2-2-79
Alassane Ndao	Pout, Département de Thiès	19.767	14-2-77
Ibra Niang	Keur Meissa Ndiacké, S/P de Thiéna	8.100	26-7-77
Alioune Fall	Thiès Nones, S/P de Pout	11.385	30-4-78
Gormack Ngom	Pout, Dépt. de Thiès	29.749	4-1-77
Souleymane Sall	Keur Saip, Sous-Préfecture de Pout	21.632	3-3-77
François Ndione	Keur Massamba Guèye, S/P de Pout	21.662	28-6-77
Amadou Mansour Dramé	Tivaouane (route de Saint-Louis)	616	18-3-77
François Ndione	Thiès (quartier Takhikao)	11.266	28-6-77
François Ndione	Thiès (quartier Takhikao)	9.640	28-6-77
François Ndione	Thiès (quartier Takhikao)	3.263	28-6-77
Aliou Guèye	Village de Ndiakhaté, S/P Pout	15.019	30-4-78
Henri Joseph Diémé	Boune - Yeubeul	25.617	29-3-77
El-Hadji Babacar Mbaye	Tivaouane (route de Mboro)	51.906	18-3-77
Cheikh Niang	Notto Goutye, Diamana (Dépt de Tivaouane)	72.390	22-3-77
Mme Dialé, née Thérèse Troudart	Sangalkam Noflaye	69.200	28-2-77
Samba Sy	Sébikhotane	31.177,5	26-5-76
Abdou Mody Ndiaye	Keur Ndiaye-Lô (route de Sangalkam)	24.555	27-11-76
Edmond Devarieux	Bambylor	32.703	28-2-77
Mamadou Gning	Pout (Sud-Est de Pout) Dépt. Thiès.	15.892	5-1-76
Maguette Badiane	Thiès (quartier Takhikao)	1.029	23-3-77
Mbaba Gallo Niang	Thiès (quartier Mame El-Hadji)	461	10-4-78
Abdou Karim Diop	Fandène, S/P de Pout	10.687	20-1-77
Amadou Samb	Au sud de Keur Yade, Sous-préfecture de Pout	61.582	4-1-77
Samba Ndoucoumane Guèye	Niaoulrab	20.000	24-11-72
Abdoulaye Sangharé	Village de Malicounda Mbambara.		
Amadou Ndiaye Faye	Sous Préfecture de Nguékokh.	20.079	10-10-73
Kéléfa Diallo	Village de Keur Sadaro, S/P de Notto (Dépt de Tivaouane).	6.195	24-1-77
Auguste Gallo Mbaye	Cambe - Keur Massar.	70.066	18-2-77
Ibrahima Diaw	Coulinguidiane Tivaouane.	428	25-2-77
Ndiaga Mbengue	Thiès (hors zone communale).	10.752	28-7-77
Mayoro Fall	Thore Diender, S/P de Pout	1.650	3-1-77
Badara Cissé	Vers Sanghé S/P de Pout	25.884	26-1-77
El-Hadji Abdoulaye Sow	Mboro Beuno, (Dépt de Tivaouane).	116.637	2-3-77
	Village de Boukhon (Sous-Préfecture de Nguékokh)	131.678	13-2-74

Art. 2. — Les occupants désignés à l'article premier susvisé, sont autorisés à requérir l'immatriculation à leur nom, des terrains qu'ils ont mis en valeur. Chaque dossier de demande d'immatriculation devra être établi conformément aux dispositions du décret du 26 juillet 1932 réorganisant le régime de la propriété foncière et être déposé sous peine de déchéance à la Conservation foncière de Thiès, Ziguinchor, Kaolack et de Dakar dans le délai de 2 ans, à compter de la date de notification du présent décret.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel

Par décret n° 81-642 en date du 6 juillet 1981 :

Article premier. — Les professeurs d'enseignement secondaire inscrits au tableau d'avancement sont promus et reclassés comme suit, conformément aux dispositions des articles 36 et 37 du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 :

MM. Aliou Dioum, Mle de solde 57020-A, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 10 octobre 1979, indice 2128 (A.C. : néant), passe au 2^e échelon, à compter du 10 octobre 1981, indice 2374 ;
Amadou Hadji, Mle de solde 30300-F, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1979, indice 2128 (A.C. : 1 an, 6 mois et 18 jours), passe au 2^e échelon, à compter du 13 décembre 1979, indice 2374 (A.C. : épuisée) ;
Joseph Grégoire Dacosta, Mle de solde 363419-C, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 10 octobre 1980, indice 2128 (A.C. : néant) ;
Mohamed Dianté, Mle de solde 57012-C, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 7 octobre 1980, indice 2128 (A.C. : néant) ;
Bilal Fall, Mle de solde 53019-I, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 10 octobre 1979, indice 2128 (A.C. : néant) ;
Abdou Salam Dème, Mle de solde 363432-C, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 17 octobre 1980, indice 2128 (A.C. : néant) ;
Abdoulaye Faye, Mle de solde 351289-F, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 17 octobre 1980, indice 2128 (A.C. : néant).

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-864 en date du 28 août 1981 :

Article premier. — M. Cheikh Tidiane Sall, Mle de solde n° 352400-D, titulaire du C.A.E.S. (session 1978), est nommé dans le corps des professeurs d'enseignement secondaire, au grade de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 9 octobre 1978, indice 1423, conformément aux dispositions du décret 77-987 du 14 novembre 1977 (échelonnement indiciaire 1423-3350).

Art. 2. — Est constaté à compter du 9 octobre 1980, l'avancement automatique d'échelon de M. Cheikh Tidiane Sall, au grade de professeur d'enseignement secondaire de 2^e classe, 2^e échelon, indice 1771.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-880 en date du 2 septembre 1981 :

Article premier. — M. Tapsir Bâ, Mle de solde n° 352361-B, titulaire du C.A.E.M. (session 1978), est nommé dans le corps des professeurs d'enseignement moyen, au grade de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1423, à compter du 16 octobre 1978, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 (échelonnement indiciaire 1423-2989).

Art. 2. — Est constaté à compter du 16 octobre 1980, l'avancement automatique d'échelon de M. Tapsir Bâ, au grade de professeur d'enseignement moyen de 2^e classe, 2^e échelon, indice 1616.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-887 en date du 10 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 77-887 du 12 octobre 1977, M. Mamadou

Seck, titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine, est nommé dans le corps des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, au grade de médecin stagiaire, indice 1700 (échelonnement indiciaire 1700-3580), à compter de la date de sa prise de service.

Art. 2. — M. Mamadou Seck est mis à la disposition du Ministre de la Santé publique.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-889 en date du 10 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 77-887 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Santé publique, M. Alpha Boubacar Sy, titulaire du diplôme de docteur en médecine, est nommé dans le corps des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes du cadre de la Santé publique et de l'Action sociale au grade de médecin stagiaire, indice 1700 (échelonnement indiciaire 1700-3580), à compter de la date de sa prise de service.

Art. 2. — M. Alpha Boubacar Sy est mis à la disposition du Ministre de la Santé publique.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-890 en date du 10 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 77-892 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires des Travaux publics et des Transports, M. Ousseynou Diop, titulaire du diplôme d'ingénieur de l'Ecole polytechnique de Thiès (option génie civil), est nommé dans le corps des ingénieurs des Travaux publics en qualité de stagiaire, indice 1700 (échelonnement indiciaire 1700-3580), à compter du 2 février 1981, et mis à la disposition du Ministre de l'Equipeement.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-893 en date du 11 septembre 1981 :

Article premier. — M. El Hadji Makhtar Wade, bibliothécaire en service à la Bibliothèque universitaire de Dakar, titulaire du diplôme supérieur de bibliothèque de la République française, est nommé dans le corps des Conservateurs de Bibliothèque, indice 1423 (Echelonnement indiciaire 1423-3350), à compter du 4 juillet 1980.

Art. 2. — M. El Hadji Makhtar Wade percevra une indemnité différentielle lui permettant de percevoir le salaire de l'indice 1725 et ce, jusqu'à ce que par le jeu de l'avancement il atteigne l'indice immédiatement supérieur dans son nouveau corps.

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-895 en date du 15 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 77-892 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires des Travaux publics et des Transports, M. Abdoulaye Mbodj, titulaire du diplôme d'ingénieur de l'Ecole polytechnique de Thiès (session de juin 1980), est nommé dans le corps des ingénieurs des Travaux publics en qualité d'ingénieur stagiaire, indice 1700 (échelonnement indiciaire 1700-3580), à compter du 5 janvier 1981, date de sa prise de service et mis à la disposition du Ministre de l'Equipeement.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-921 en date du 16 septembre 1981 :

Article premier. — M^{me} Rokhayatou Ndiaye, épouse Diaw, Mle de solde 372185-A, enseignante décisionnaire, déclarée définitivement admise au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié par le décret n° 80-1309 du 31 décembre 1980 (échelonnement indiciaire 1423-3350).

M^{me} Rokhayatou Ndiaye, née Diaw, Mle de solde 373185-A, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1423, le 10 octobre 1979, passe au 2^e échelon, indice 1771, à compter du 10 octobre 1981.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-922 en date du 17 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 77-1146 du 22 décembre 1977, les agents dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'ingénieur agronome de l'Académie agricole d'Ukraine (U.R.S.S.) sont, à compter de leur date de prise de service, nommés dans le corps des ingénieurs agronomes, en qualité de stagiaires, indice 1700 (échelonnement indiciaire 1700-3580), et mis à la disposition du Ministre du Développement rural.

MM. Abdou Aziz Mbaye;
Bafodé Dramé;
Georges Naméane;
Mamadou Falilou Diop;
Aboubacar Diagne.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-938 en date du 18 septembre 1981 :

Article premier. — Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de leur corps, au titre de l'année 1980 et des années antérieures.

1. — CORPS DES INGENIEURS DU GENIE RURAL Promotion

Pour le grade d'ingénieur du génie rural de 1^{re} classe, 1^{er} échelon
M. Amadou Bator Diop, Mle de solde 18794-F, à compter du 1^{er} juillet 1978.

2. — CORPS DES DOCTEURS-VETERINAIRES DE L'ELEVAGE Promotion

M. Abdoulaye Niang, Mle de solde 359574-B, à compter du 3 mai 1979.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-939 en date du 18 septembre 1981 :

Article premier. — Sont prononcés, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les promotions de grades et passages automatiques d'échelons des fonctionnaires dont les noms suivent :

1. — Corps des ingénieurs du Génie rural

M. Amadou Bator Diop, Mle de solde 18794-F 1^{re} classe, 1^{er} échelon, indice 3096 le 1^{er} juillet 1978 (A. C. : néant), passe au 2^e échelon, indice 3350, à compter du 1^{er} juillet 1981.

2. — Corps des docteurs vétérinaires de l'Elevage.

M. Abdoulaye Niang, Mle de solde 359574-B, 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2208, le 3 mai 1979 (A.C. : néant), passe au 2^e échelon, indice 2418, à compter du 3 mai 1981.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-943 en date du 18 septembre 1981 :

Article premier. — M. Amary Mbaye, Mle de solde 35166-A, ingénieur topographe principal de classe exceptionnelle, en fonction au Service du Cadastre à Dakar, (Ministère de l'Economie et des Finances), qui atteindra la limite d'âge de 58 ans qui lui sera applicable le 25 juillet 1981 sera admis, à compter du 1^{er} octobre 1981, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-947 en date du 18 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 25 du décret n° 77-892 du 12 octobre 1977, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires des Travaux publics et des Transports, M. Mamadou Amadou Watt, titulaire du diplôme d'ingénieur technologue (spécialité météorologie), est nommé dans le corps des ingénieurs des Travaux publics et des Transports en qualité d'ingénieur stagiaire, indice 1423 (échelonnement indiciaire 1423-2989), à compter de la date de sa prise de service.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-949 en date du 22 septembre 1981 :

Article premier. — M^{me} Mariétou Diongue, Mle de solde 101779-Q, bibliothécaire de 3^e classe, 1^{er} échelon, en service à l'Université, titulaire du diplôme supérieur de bibliothécaire de la République française, est intégrée dans le corps des Conservateurs de Bibliothèques, indice 1423 (échelonnement indiciaire 1423-3350), à compter de la date de signature du présent décret.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 81-963 en date du 22 septembre 1981 :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 21 du décret n° 77-891 du 12 octobre 1977, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire, de l'Horticulture et de Paysage, M. Samba Diouf, est nommé dans le corps des architectes, urbanistes, aménagistes, horticulteurs et paysagistes en qualité d'urbaniste stagiaire, indice 1423 (échelonnement indiciaire 1423-2989), à compter du 1^{er} juillet 1981 et mis à la disposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, pour servir à la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

ARRETE MINISTERIEL n° 3405 M.F.P.E.T.-D.T.S.S. en date du 14 avril 1981 portant nomination d'assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, pour les années 1981-1982 auprès des tribunaux du Travail de Dakar, Kaolack, Thiès, Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda et Saint-Louis.

Article premier — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Dakar :

1° Assesseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales d'employeurs les plus représentatives;

2° Assesseurs travailleurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales de travailleurs les plus représentatives.

1^{re} Section

I. — SCIMPEX

Titulaires :

MM. Momar Sakho, C/O SERCOCIM, B.P. n° 166, tél. 21-40-40;
Robert Chassédieu, S/OA., tél. 21-60-42, 22-32-34.

Suppléants :

MM. Charles Faye, C/OCFAO, tél. 21-66-77, 21-58-83;
Malick Guèye, Manutention africaine, tél. 21-12-45.

II. — UNISYNDI.

2^e Section

Agriculture

Titulaires :

MM. Charles Gallenca, Président honoraire, tél. 22-34-30; Chambre de Commerce de Dakar;
Lucien Wauvert, Directeur Jardiparc, tél. 22-36-25.

Suppléants :

MM. Louis Auzenet, ingénieur paysagiste, rue 1 Point E., tél. 21-53-10;
Robert Gérard, directeur de la Roseraie, 13, avenue Roume, tél. 22-26-84.

3^e Section :

Mines

Titulaires :

MM. Souleymane Mbodj, chef du personnel de la Compagnie des Phosphates de Taïba, immeuble Sorano, tél. 51-16-27;
Ernest Preira, chef de Service administratif et comptable du BRGM, tél. 22-18-64;
Jean Claude Huibant, chef du département administratif et comptable de la Société sénégalaise des Phosphates de Thiès, tél. 22-32-83.

Suppléants :

MM. Abdoulaye Seck, chef du Service Transit de la S.S.P.T., tél. : 22-32-83;
Alpha Ciré Kane, chef du Service des Embarquements de la S.S.P.T., tél. : 22-06-98.

4^e Section

Professions libérales

Titulaires :

MM. Henry Charles Gallenca, Président honoraire de la Chambre de Commerce, tél. 22-34-30;
Christian Magraner FAEC, 10, rue Paul-Holle, tél. 21-48-69.

Suppléants :

M. Raymond Boudka, conseiller juridique, 50, avenue Pompidou, tél. 22-06-24.

5^e Section

Bâtiments et travaux publics

Titulaires :

MM. Christian Vermaud, directeur Entreprise Virmaud, tél. 21-40-77;
Giles Manière, directeur SAHM, tél. 21-40-77.

Suppléants :

MM. Jacques Bay, directeur Dragages, 157, rue de Bayeux, tél. 22-29-46;
Etienne Berbinau, directeur SATOM, BP 3116, tél. 21-47-32.

6^e Section

Industries diverses

Titulaires :

MM. Michel Baudere, secrétaire général UNISYNDI, 12, avenue Albert-Sarraut, BP 393, tél. 22-43-73;

Victor Leconte, directeur COTOA, 9, rue de Thann, tél. 22-34-20.

Suppléants :

MM. Jean Marc Peyrou, directeur général des Moulins SENTE NAC, président de l'UNISYNDI, 50, avenue Lamine-Guèye;
Guy Lepinette, directeur de T.M.S., 13, rue Sandiniéry, B.P. 155, tél. 21-55-15.

7^e Section :

Hôtellerie

Titulaires :

MM. Henry C. Jabeneau, directeur Hôtel Téranga, tél. 23-10-44;
Charles Albert, chef du personnel Méridien, B.P. 8092, tél. 22-33-55;
Christian Bouge, directeur, Hôtel de la Paix, 38, rue Thiers, tél. 22-29-78;

Suppléants :

MM. Pouillange, directeur SORES, B.P. 8131, tél. 20-00-92;
Moustapha Guèye, Hôtel Indépendance, B.P. 221, tél. 23-10-19.

8^e Section :

Transports

Titulaires :

MM. Moussa Ndiaye, chef de service administratif et de gestion du personnel SOCOPAO, 47, avenue Albert-Sarraut, B.P. 233, tél. 23-10-01;
El Hadj Moctar Guèye, 83, rue Thiers, tél. 22-06-08.

Suppléants :

MM. Pierre Lions, directeur général SOAEM, 53, boulevard Pinet-Laprade, B.P. 835, tél. 22-57-43;
René Beckers, directeur S.C.T.T., B.P. 887, tél. 21-56-30.

9^e section

Domestiques et gens de maison

Titulaires :

MM. Mamadou Seck, chef de Service du Contentieux SCAEM, 51, boulevard Pinet-Laprade, B.P. 835, tél. 22-57-43;
Thierno Diop, directeur du personnel de la SAR, BP. 203, tél. 34-05-40.

Suppléants :

Youssoupha Wade, directeur SAPAL, BP. 2398, tél. 21-08-75.
ne : 21-08-75;

10^e Section :

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Magib Kébé, chef Service administratif de la SIES, BP. 3877, tél. 21-48-77;

Mambaye Diaw, directeur administratif de LESIEUR AFRIQUE, boulevard Félix-Lboué, B.P. 236, tél. 23-10-38.

Suppléants :

MM. Félix Sanchez, B.P. 1248, tél. 22-51-76;
Michel Baudère, B.P. 593, tél. 22-43-73.

Art. 2. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Kaolack :

1° Assesseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales d'employeurs les plus représentatives.

2° Assesseurs travailleurs titulaires et suppléants présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

1^{re} Section

Services publics

Titulaires :

MM. Maham Diallo, directeur Hôpital, Kaolack;
Mamadou Diop, proviseur du Lycée Gaston-Berger, Kaolack.

Suppléants :

MM. Moussa Guèye, inspecteur du Contrôle économique;
M^{me} Sarr, née Adja Aminata Sarr, inspectrice adjointe de l'Enseignement primaire de Kaolack.

2^e Section

Agriculture

Titulaires :

MM. Ibrahima Sène, inspecteur de l'Agriculture, Kaolack;
Amadou Ndiaye, Service des Eaux et Forêts, Kaolack.

Suppléants :

MM. Amadou Moustapha Dia, inspecteur de l'Elevage, Kaolack;
Cheikh Tidiane Bousso, inspecteur des Pêches, Kaolack.

3^e Section**Bâtiments et travaux publics****Titulaires :**

MM. Chérif Niang, chef d'arrondissement des Travaux publics, Kaolack;
Cheikh Samb, inspecteur du Génie rural, Kaolack.

Suppléants :

MM. Souleymane Ndiaye, adjoint technique des Travaux publics et Bâtiment;
Cheikh Biai, adjoint technique, route de Kaolack.

4^e Section :**Industries diverses****Titulaires :**

MM. Oumar Diallo, chef de région, SENELEC, Kaolack;
Abdou Wahab Diallo, directeur administratif, SODEC, Lyndiane par Kaolack.

Suppléants :

MM. Guédj Guèye, garagiste, Léona, Kaolack;
Yatma Diop, Entreprise Antoine Khoury, Fatick.

5^e Section**Transports et mines****Titulaires :**

MM. Dioulam Ndiaye, chef d'Agence SOCOPAO, Kaolack;
Dehnan Louis Léon Delmas, directeur UTRAM, Kaolack;

Suppléants :

MM. Malick Thioye, Salins du Sine-Saloum, Kaolack;
Adama Diallo, commerçant à Kaolack.

6^e Section**Hôtellerie, domestiques et gens de maison****Titulaires :**

M. Souleymane Niang, Hôtel de Kahone, Kaolack;
M^{me} Mochet Jeanine, gérante Hôtel de Paris, Kaolack;

Suppléants :

M^{me} Diouf, née Aby Guèye, Pharmacie Tropicale, Kaolack;
M. El Hadj Samba Sy, Hôtel Napoléon, Kaolack.

7^e Section**Commerce, banques et professions libérales****Titulaires :**

MM. Pascal Kébé, Pharmacie Kébé, Kaolack;
Mamadou Thioune, chef d'agence U.S.B., Kaolack.

Suppléants :

MM. Abikane Diallo, Pharmacie Boubakh, Kaolack;
Omar Ndiaye, Devès et Chaumet.

8^e Section**Contentieux, accidents du travail****Titulaires :**

MM. Lamine Dramé, SENELEC, Kaolack;
Amadou Bâ Traoré, chef d'agence de la S.G.B.S., Kaolack.

Suppléants :

MM. Pierre Senghor, chef de région SONEES, Kaolack;
Moustapha Thiam, chef d'agence B.C.E.A.O., Kaolack.

1^{re} Section**Services publics****Titulaires :**

MM. Cheikh Ngom, C.N.T.S.;
Ngagne Demba Thioub, C.N.T.S.

Suppléants :

MM. Ndongo Dieng, cheminot U.T.L.S., Guinguiné;
Adama Ndiaye, C.N.T.S.

2^e Section**Agriculture, élevage, pêche et chasse****Titulaires :**

MM. Wagane Faye, Salins du Sine-Saloum, C.N.T.S.;

Wagane Faye, SODEFITEX, U.T.L.S.

Suppléants :

MM. Aziz Sow, C.N.T.S.;
Souleymane Diallo, U.T.L.S.

3^e Section**Bâtiments et travaux publics****Titulaires :**

MM. Mame Biram Diouf, C.N.T.S.;
Waly Ndiaye, U.T.L.S.

Suppléants :

MM. Abdou Seck, C.N.T.S.;
Idrissa Ngom, U.T.L.S.

4^e Section**Industries diverses****Titulaires :**

MM. Cheikhou Oumar Ndao, SODEC-Lydiane, C.N.T.S.;
Moustapha Sall U.T.L.S.

Suppléants :

MM. Ibrahima Ly, U.T.L.S.;
Saliou Ndiaye, C.N.T.S.

5^e Section**Transport, auxiliaires de transport et mines****Titulaires :**

MM. Ibrahima Thiam, U.T.L.S.;
Saliou Sèye, C.N.T.S.

Suppléants :

MM. Ousmane Touré, C.N.T.S.;
Abdoulaye Gning, C.N.T.S.

6^e Section**Hôtellerie, domestiques et gens de maison****Titulaires :**

M^{me} Soda Diagne, C.N.T.S.;
M. Mballo Seck, U.T.L.S.

Suppléants :

MM. Aliou Diop, U.T.L.S.;
Sidy Faye, C.N.T.S.

7^e Section**Commerce, banques, professions libérales****Titulaires :**

M. Baidy Ndao, C.N.T.S.

Suppléants :

MM. Souleymane Cissé, C.N.T.S.;
Momath Sène, C.N.T.S.

8^e Section**Accidents du travail et sécurité sociale****Titulaires :**

MM. Eh. Bah Kane, C.N.T.S.;
Saloum Keita, C.N.T.S.

Suppléants :

MM. Charles Ngom, U.T.L.S.;
Amadou Diop Mbaye, C.N.T.S.

Art. 3. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Thiès :

1^o Assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives;

2^o Assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

1^{re} Section**Services publics, agriculture****Titulaires :**

MM. Abdoulaye Diagne, adjoint à l'inspecteur régional C.E.R.;
Falilou Fall, inspecteur régional de l'Agriculture.

Suppléants :

MM. Boubacar Sidibé, directeur du Projet de Bandia;
Lamine Bâ, adjoint au chef de Service de l'Agriculture.

2^e Section

Commerce, banques, professions libérales, assurances

Titulaires :

MM. Georges Poité, commerçant, rue Amadou-Sow, tél. 51-10-10;
Attou Ndiaye, vice-président Chambre de Commerce, téléphone 51-10-02.

Suppléants :

MM. Pierre Harteman, Assurances, rue Douamont, tél. 51-10-26;
Abdoul Karim Sow, agent d'affaires à Thiès.

3^e Section

Transports, industries diverses, mines, bâtiment et travaux publics

Titulaires :

MM. Jean Claude Huibant, chef services administratifs S.P.T.;
Paul Walter, directeur S.T.S., Thiès;
Souleymane Diakhaté, entrepreneur, place Normandie, tél. 51-19-60;
Moustapha Thiam, Domaine industriel, Thiès, tél. 51-15-24

Suppléants :

MM. Souleymane Mbodj, chef du personnel Taïba;
Serigne Ndiaye, Domaine industriel, Thiès, tél. 51-19-20;
Ibra Seck, directeur SÉNÉMÉTALLURGIE;
Bachir Diagne, chef personnel aux M.S.A.D., Thiès.

4^e Section

Hôtellerie, domestiques et gens de maison

Titulaires :

M^{me} Basse Félicia, née Ndiaye, Pharmacie du Cayor;
M. Deulin Philippe, Somone.

Suppléants :

M^{me} Bleo Cissoko, C.A.T. Régie Chemins de Fer;
M. Insa Gomis, chef personnel Club Aldiana à Mbour.

5^e Section

Accidents du travail, Service contentieux

Titulaires :

MM. Charles Gérard, chef de service, Phosphates de Taïba;
Abdou Baïla Ndiaye, agent d'affaires à Thiès.

Suppléants :

MM. Hugues Delauney, chef service Productions Phosphates Taïba;
Pape Demba Sow, agent d'affaires à Thiès.

*Asseseurs, travailleurs**1^{re} Section*

Services publics, Agriculture

Titulaires :

MM. Birane Sy, receveur de l'O.P.T., Thiès;
Babacar Niang, chef personnel Régie Chemin de Fer.

Suppléants :

MM. Gora Sall, dispensaire, Thiès;
Cheikh Diop, dispensaire, Thiès.

2^e Section

Commerce, banques, professions libérales, Assurances

Titulaires :

MM. Abdoulaye Seck, Bourse du Travail, Thiès;
Demba Diallo, Bourse du Travail, Thiès.

Suppléants :

MM. Amadou Fall, S.T.S., Thiès;
Mansour Faye, O.R.S.T.O.M., Mbour.

3^e Section

Bâtiment et travaux publics, industries diverses, mines

Titulaires :

MM. Tamsir Sène, Bourse du Travail à Thiès;
Matar Mboup, Bourse du Travail à Thiès;

MM. Daouda Diouf, Régie des Chemins de Fer;

Cheikh Babacar Guèye, Régie des Chemins de Fer.

Suppléants :

MM. Ndiogou Mbaye, Travaux publics, Thiès;
Oumar Ndiaye, Mairie, Thiès;
Adama Lô, Bourse du Travail, C.N.T.S., Thiès;
Allé Fall Diop, Phosphates de Taïba.

4^e Section

Hôtellerie, domestiques et gens de maison

Titulaires :

MM. Mamadou Thiam, Bourse du Travail, Thiès;
Samba Kamara, Club Aldiana à Mbour.

Suppléants :

MM. Hamady Samba Mbow, restaurant Club Aldiana à Mbour;
Demba Thiam, C.A.T., Régie des Chemins de Fer.

5^e Section

Accidents du travail, contentieux

Titulaires :

MM. Madioume Faye, Régie des Chemins de Fer, Thiès;
Amadou Diallo, Bourse du Travail, Thiès.

Suppléants :

M. Tanor Guilaye Dieng, Caisse de Sécurité sociale, Thiès;
M^{me} Ndiaye, née Absa Camara, Mairie.

Art. 4. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Ziguinchor :

1^o Asseseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales d'employeurs les plus représentatives;

2^o Asseseurs travailleurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives :

1^{re} Section

Secteur public

Titulaires :

MM. Bocar Sall, inspecteur régional des Eaux et Forêts;
Papa Amadou Sidibé, inspecteur primaire de l'enseignement.

Suppléants :

MM. Mawdo Diaw, receveur O.P.T., Ziguinchor;
Mbaye Faye, chef de secteur O.P.T., Ziguinchor.

2^e Section

Agriculture

Titulaires :

MM. Touré, Station rizicole de Djibélôr à Ziguinchor;
Abdou Seydi, chef des services administratifs SOMIVAC.

Suppléants :

MM. Sékou Sène, SOMIVAC, Ziguinchor;
M. Khouma, I.S.R.A., Ziguinchor.

3^e Section

Bâtiment et Travaux publics

Titulaires :

MM. Moussa Sarr, Travaux publics, Ziguinchor;
Pierre Guèye, Urbanisme, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Pierre Marie Coly, SODEZI, Ziguinchor;
Moussa Bathily, Cadastre, Ziguinchor;

4^e Section

Industries diverses et transports

Titulaires :

M. Pape Daouda Diongue, Service des Mines;
M^{me} Stancato, SACICH.

Suppléants :

MM. Ousmane Sène, garagiste à Santhiaba;
Pape Mbodj, SONACOS.

5^e Section*Hôtellerie, domestiques et gens de maison**Titulaires :*

MM. Jacquot, Hôtel Aubert, Ziguinchor;
 Paul Djossou « FALAFOU » Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Le Rouge, Hôtel SOCITOUR, Ziguinchor;
 Elias Kattar, Katmandou, Ziguinchor.

6^e Section*Commerce, banques, professions libérales,**Titulaires :*

MM. Dia, SOGBS, Ziguinchor;
 Assane Bèye, B.N.D.S., Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Adji Yahya, commerçant, Ziguinchor;
 Chérif Bodian, SONAM, Ziguinchor.

7^e Section*Contentieux, accidents du travail et maladies professionnelles**Titulaires :*

MM. Mamadou Diagne, dispensaire de Santhiaba, Ziguinchor;
 Souleymane Ndiaye, Caisse de Sécurité sociale, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Sagna, I.P.R.E.S., Ziguinchor;
 Pierre Senghor, Entreprise Ibra Seck à Ziguinchor.

1^{re} Section*Secteur public**Titulaires :*

MM. Lefebvre Diallo, Permanence C.N.T.S., Ziguinchor;
 Joseph Mouhamadou Gaye, Coopération, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Alphousseynou Sonko, Domaines, Ziguinchor;
 Boucar Gassama, chauffeur, Gouvernance, Ziguinchor.

2^e Section*Agriculture**Titulaires :*

MM. Doudou Diédhiou, Station agricole, Djibélor;
 Pape Diallo, Inspection de l'Agriculture.

Suppléants :

MM. Sylla, Projet forestier à Ziguinchor;
 Jean Pierre Manga, I.S.R.A., Djibélor.

3^e Section*Bâtiments et Travaux publics**Titulaires :*

MM. François Badji, Travaux publics, Ziguinchor;
 Pierre Dia, Travaux publics, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Abdou Salam Diallo, Travaux publics, Ziguinchor;
 Assane Mbengue, Travaux publics, Ziguinchor.

4^e Section*Industries diverses, transports**Titulaires :*

MM. Sadibou Seck, SACICA, Ziguinchor;
 Ibou Tamba, SONACOS, Ziguinchor;

Suppléants :

MM. Magate Guèye, SONEES, Ziguinchor;
 Jacques Guèye, SOSECHAL, Ziguinchor.

5^e Section*Hôtellerie, domestiques et gens de maison**Titulaires :*

MM. Maurice Cabou, village Cap Skiring, Oussouye;
 Mamadou Sané, Hôtel Aubert, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Lassana Sadio, Hôtel Le Diola, Ziguinchor;
 Mamour Cissé, Hôtel SOCITOUR, Ziguinchor.

6^e Section*Commerce, banques, professions libérales**Titulaires :*

MM. Joseph Biagui, B.I.A.O., Ziguinchor;
 Bassirou Sagna, Maurel et Prom, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Alassane Ndiaye, Chambre de Commerce, Ziguinchor;
 Ablaye Niang, Pharmacie Ngall Diaw, Ziguinchor.

7^e Section*Contentieux, accidents du travail et maladies professionnelles**Titulaires :*

MM. Ousmane Ndour, Maurel & Prom, Ziguinchor;
 Babacar Diatta, SACICA, Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Mamadou Camara, Mairie, Ziguinchor;
 Baba Dieng, Mairie, Ziguinchor.

Art. 5. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Diourbel :

- 1^o Assesseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives;
- 2^o Assesseurs travailleurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives :

1^{re} Section*Services publics, hôtellerie, domestiques et gens de maison, agriculture, accidents du travail et sécurité sociale**Titulaires :*

MM. Ousmane Fall, chef arrondissement des T.P., Diourbel;
 Gatta Bâ, inspecteur régional de l'Agriculture;
 Massère Gaye, directeur de la Caisse de Sécurité sociale;
 Abdel Kader Agné, secrétaire municipal.

Suppléants :

MM. Robert Saad, pharmacien à Diourbel;
 Aliou Bâ, Diakhaté, chef du Service de l'Urbanisme;
 Alpha Oumar Sy, chef du Service du Cadastre, Diourbel;
 Aladjî Sow, directeur Promotion humaine;
 Mactar Ndiongue, chef secteur O.P.T., Diourbel.

2^e Section*Commerce, banques, assurances, professions libérales, transport, auxiliaires de transport, mines, industries diverses, bâtiment et travaux publics**Titulaires :*

MM. Moussa Sow, chef d'agence, BNDS;
 Dame Diop, chef de gare;
 François Richard, S.E.I.B.;
 Amadou Fall Ndiaye, huissier de justice;
 Cheikh Amidou Touré, SONEPI.

Suppléants :

MM. Amadou Mbaye Gaye, chef de région SENELEC, Diourbel;
 Samba Ndiaye, Transports routiers, Diourbel;
 Alioune Diop, Chambre de Commerce, Diourbel;
 Samba Oumar Bâ, inspecteur du Contrôle économique, Diourbel;
 Mamadou Diagne Kébé, inspecteur des Impôts et Domaines.

ASSESSEURS TRAVAILLEURS

1^{re} Section*Services publics, hôtellerie, domestiques et gens de maison, agriculture, accidents du travail et sécurité sociale**Titulaires :*

MM. Papa Demba Gaye, agent des IEMOPT, Diourbel;
 Samba Awa Ndiaye, Caisse de Sécurité sociale, Diourbel.

MM. Raymond Sarr, SODEVA, Diourbel;
Papa Mandoumbé Seck, C.N.R.A., Bambey;
Moustapha Diakhoumpa, Mairie, Diourbel.

Suppléants :

MM. Talla Diokhané, Ecole franco-mouride, Diourbel;
Papa Thialo Fall, gare de Diourbel;
Abdoul Aziz Fall, Caisse de Sécurité sociale, Diourbel;
Mamadou Modou Fall, Gouvernance de Diourbel;
Papa Amadou Fall, Agriculture, Diourbel.

2^e Section

*Commerce, banques, assurances, professions libérales
transport, auxiliaires de transport, mines, industries
diverses, bâtiment et travaux publics*

Titulaires :

MM. Souleymane Kâne, Pharmacie du Baol, Diourbel;
Serigne Fall, S.E.I.B., Diourbel;
Baïdy Bâ, boulangerie Khadimou-Rassoul, Diourbel;
Mbaye Thiam, B.N.D.S., Diourbel;
Attou Ndour, E.G.C.A.P., Diourbel.

Suppléants :

MM. Aliou Ndiour, Peyrissac, Diourbel;
Serigne Fall, S.E.I.B., Diourbel;
Issakha Ndior, Transports routiers, Diourbel;
Issa Ndiaye, S.E.I.B., Diourbel;
Mocatar Fall, Maison du Combattant Diourbel.

Art. 6. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Tambacounda :

1^o Assesseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

2^o Assesseurs travailleurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

1^{re} Section

*Services publics, agriculture, hôtellerie et gens de maison
accidents du travail et sécurité sociale*

Titulaires :

MM. EH Mamadou Sakho, chauffeur, Gouvernance de Tambacounda;
Maki Diallo, directeur I.S.R.A. à Sinthiou-Malène;
Bernard Mandiane, Eaux et Forêts à Tambacounda;
Demba Camara, Hôtel Asta Kébé, Tambacounda;
Agné Diallo, Exploitation forestière, Tambacounda;
Sékou Kaba, SODEFITEX, Tambacounda;
Bou Traoré, Contrôle économique, Tambacounda;
Mamadou Sylla, Agriculture, Tambacounda.

Suppléants :

MM. Ibrahima Bâ, Contrôle économique, Tambacounda;
Mama Bathily, Centre social, Tambacounda;
Ibrahima Camara, Agriculture, Tambacounda;
Mamadou Diatta SODEFITEX, Tambacounda;
Oumar Diallo, SODEFITEX, Tambacounda;
Amat Guissé, SODEFITEX, Tambacounda;
Djiby Cissé, SODEFITEX, Tambacounda;
Kabiné Diabaté, Municipalité, Tambacounda.

2^e Section

*Commerce, banques, assurances, professions libérales,
transport, auxiliaires de transport, mines, industries
diverses, bâtiment et travaux publics*

Titulaires :

MM. Saïbou Sakho, Hôpital à Tambacounda;
Mamadou Sarr, Inspection primaire de l'Enseignement;
Mbakhane Fall, Inspection primaire de l'Enseignement;
El Hadj Ndour, entrepreneur à Tambacounda;
Karamokho Sidibé, entrepreneur à Tambacounda;
Diobo Diakhaté, ferrailleur à Tambacounda.

MM. Lamine Diédhiou, SODEFITEX, Tambacounda;
Karamokho Diakhaté, SODEFITEX, Tambacounda;
Lassana Diarra, SODEFITEX, Tambacounda;
Ibrahima Kaba, Elevage, Tambacounda.

Suppléants :

MM. Fanta Kamaté, Enseignement à Tambacounda;
Bounama Diarra, SODEFITEX, Tambacounda;
Mamadou Cissé, Hôpital, Tambacounda;
Abdoulaye Dramé, SODEFITEX, Tambacounda;
Mame Seydou Ndiaye, Préfecture, Tambacounda;
Mamadou Niang, SODEFITEX, Tambacounda;
Moctar Diarra, Projet Elevage, Tambacounda;
Abasse Koité, Contrôle économique, Tambacounda;
Mamadou Touré, Contrôle financier, Tambacounda;
Abdoulaye Diarra, Municipalité, Tambacounda.

1^{re} Section

*Services publics, agriculture, hôtellerie, domestiques
et gens de maison*

Titulaires :

MM. Assane Dianko, inspecteur des Impôts et Domaines;
Ibrahima Diao, contrôleur régional des Finances;
Souleyane Dia, chef du Service de l'Urbanisme;
Moussa Thiam, inspecteur régional de l'Agriculture;
Oumar Guèye, inspecteur régional des Eaux et Forêts;
Moustapha M. Diop, notable à Tambacounda;
Demba Ndiaye, Bar Ndao;
Bassary Noba, notable à Tambacounda;
Henry Velasco, commerçant à Tambacounda;
Mbaye Ndiaye Diamy, transporteur à Tambacounda.

Suppléants :

MM. Lamine Danfakha, inspecteur du Contrôle économique;
Damel Fall, Gouvernance Sénégal oriental;
Momar Talla Diop, chef d'agence de la SONAR;
El Hadj A. Ndao, propriétaire à Tambacounda;
Ansoumane Noba, transporteur à Tambacounda;
El H. Touba Dème, notable à Tambacounda;
Eh Omar Ly, entrepreneur à Tambacounda;
Diankamé Traoré, notable à Tambacounda;
El H. Amadou Tall, notable à Tambacounda.

2^e Section

*Commerce, banques, assurances, professions libérales,
transports, auxiliaires de transport, mines, industries,
diverses, bâtiment et travaux publics*

Titulaires :

MM. Abdoul Aziz Ly, Chambre de Commerce de Tambacounda;
Assane Malick Fall, gérant de la station B.P.;
Samba Tall, commerçant;
Lamine Ndiaye, peintre;
EH. Baba Guèye, transporteur;
Léon Niassy, chef Usine SODEFITEX;
Dame Fall, entrepreneur;
Birama Cissoko, chef d'agence U.S.B.;
Maoda Ndiaye, entrepreneur menuiserie métallique;
Macoumba Diaw, entrepreneur du Bâtiment et T.P.;
Abdoulaye Diallo, entrepreneur du Bâtiment et T.P.;
Touba Fall, transporteur, Tambacounda;
Ibra Amar, transporteur, Tambacounda;
Ibrahima Dramé, transporteur, Tambacounda;
Karamokho Sidibé, entrepreneur menuiserie;
Samba Tamboura, entrepreneur du Bâtiment et T.P.

Art. 7. — Sont nommés auprès du Tribunal du Travail de Saint-Louis :

1^o Assesseurs employeurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

2° Assesseurs travailleurs titulaires et suppléants, les candidats présentés par les organisations syndicales les plus représentatives.

1^{re} Section
Services publics

Titulaires :

MM. Alexis Sané, contrôleur régional des Finances, Saint-Louis;
Abdoulaye Diouf, juge de paix, tél. 71-630, Saint-Louis;
Insa Coulibaly, inspecteur de l'enseignement en retraite.

Suppléants :

MM. Lamine Seydi, administrateur de la Commune de Saint-Louis;
Ibrahima Sourang, administrateur civil, Préfet du Département de Dagana;
Mamadou M. Niang, adjoint au Gouverneur de Saint-Louis.

2^e Section
Agriculture

Titulaires :

MM. Mapaté Diop, chef du personnel, C.S.S., Richard-Toll;
Amadou Ndiaye, directeur administratif de la S.A.E.D.

Suppléants :

MM. Hassour Dia, directeur de la S.A.E.D.;
Mamadou Sadio, chef du personnel I.S.R.A.

3^e Section
Commerce

Titulaires :

MM. Souleymane Diop, ancien inspecteur commercial, 5, rue Ribet, Sud, Saint-Louis;
Eygallac, directeur Maurel et Prom, Saint-Louis;
François Bechelani, épiciier, Nord, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Ablaye Sène, SOGEC, Saint-Louis;
Hatmane Hamoudy, commerçant, Nord, Saint-Louis.

4^e Section
Professions libérales

Titulaires :

MM. Paul Sayegt, Pharmacie Centrale, Nord, Saint-Louis;
Kimintan Tounkara, directeur Ecole normale régionale, Saint-Louis;
Moustapha Kandji, Pharmacie Kandji, Nord, Saint-Louis.

Suppléants :

M^{me} Bourel, Lycée Hamet-Fall, tél. 71-00-00, Saint-Louis;
M. Charles Wen, clinique Charles-Wen, immeuble André Guilbert, Nord, Saint-Louis.

5^e Section
Travaux publics, bâtiment, hydraulique

Titulaires :

MM. Martial Turpin, inspecteur des P.T.T. en retraite, tel. 71-572, Saint-Louis;
Lamine Sow, chef de chantier EGCAP, Université Gaston-Berger, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Abdoulaye Dièye, entrepreneur station Mobil Oil, Sor, Saint-Louis;
Bakary Guèye, Services des Travaux publics, Sor, Saint-Louis.

6^e Section
Industries diverses et transport

Titulaires :

MM. Alain Ndaw, gérant I.P.M. inter-entreprise du Fleuve, BP 257, Saint-Louis;
Daroux Serge, Hôtel de la Résidence, Nord, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Bamba Sourang, transporteur, Saint-Louis;
El Hadj Malick Guèye, transporteur, Ndioloffène, Sor, Saint-Louis.

Assesseurs, Travailleurs

1^{re} Section
Services publics

Titulaires :

MM. Aldiouma Sarr, secrétaire général de l'Union locale, C.N.-T.S., Saint-Louis;
Abdoulaye A. Ndiaye, secrétaire permanent, Bourse du Travail, C.N.T.S., Saint-Louis;
Issa Guèye, secrétaire général de l'Union départementale, C.N.T.S. de Matam.

Suppléants :

MM. Khaly Attou Cisse, syndicat de l'administration générale à Dagana;
Haymouth Daffé, syndicat de la Santé, hôpital de Saint-Louis;
M^{me} Lika Diop, syndicat administration générale, Lycée Faidherbe, Saint-Louis.

2^e Section
Agriculture

Titulaires :

MM. EH. Mohamadou Mody Bâ, secrétaire général du Syndicat national de la S.A.E.D. à Ross-Béthio;
Idrissa Sow, secrétaire général de l'Union départementale de Dagana à Richard-Toll;
Mamadou Mâle, secrétaire général de la section du Syndicat des T.P. à Richard Toll.

Suppléants :

M. Amadou Fassa, secrétaire général du Syndicat de l'I.S.R.A. à Richard-Toll;
M^{me} Khady Diaw, Syndicat de l'administration générale, Bourse du Travail, Saint-Louis;
M. Djibril Diallo, secrétaire général de l'administration générale, Bourse du Travail, Saint-Louis.

3^e Section
Commerce

Titulaires :

MM. EH. Latyr Casset, secrétaire général du Syndicat du Contrôle économique à la Bourse du Travail, Saint-Louis;
Alassane Ndiaye, secrétaire général du Syndicat du Commerce, Pharmacie Kandji, Saint-Louis;
M^{me} Cissé, secrétaire général du Contrôle économique, Bourse du Travail, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Demba Sy, secrétaire général adjoint du Syndicat de l'Administration générale, Gouvernance, Saint-Louis;
Cheikh Seck, Syndicat des T.P. Hydraulique, Saint-Louis;
Abdoul Majib Diop, secrétaire administratif du Syndicat de la C.S.S.

4^e Section
Professions libérales

Titulaires :

MM. El Hadj Samba Fall, école Gracianet, Saint-Louis;
Cheikh T. Aidara, Syndicat de la Santé, Hôpital, Saint-Louis;
El Hadj Ngary Bâ, secrétaire général de l'Union régionale, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Youssoupha Sarr, membre de l'Union régionale à Dagana;
Bayla Sène, membre du Bureau C.S.S., Richard-Toll;
M^{me} Yaye Sophie Fall, Service Hydraulique, Saint-Louis.

5^e Section
Travaux publics

Titulaires :

MM. Mbaye Gaye, secrétaire général de l'Union régionale de Dagana;
Ismaila Sarr, Travaux publics, Saint-Louis;
Mamadou Bèye, secrétaire général de l'Union locale de Podor.

Suppléants :

MM. Yaye Thioub, Travaux publics à Matam;
Ousseynou Yague, Travaux publics, Routes, Saint-Louis;
Lamine Yaffa, Travaux publics, Routes, Saint-Louis.

6^e Section

Industries diverses et transport

Titulaires :

M. Assane Guèye, secrétaire général du Syndicat des Transports routiers, Saint-Louis;

M^{me} Aminata Siby, Bourse du Travail à Saint-Louis;

M. Mamadou Touré, secrétaire général du Syndicat des non enseignants, Saint-Louis.

Art. 8. — Le Chef du Service judiciaire, le Directeur du Travail et de la Sécurité sociale, les présidents des tribunaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Mame Ibra Sarr, notaire,
101, rue Blanchot, Dakar

RECUP - AFRIQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 de francs C. F. A.

Siège social : DAKAR

R. C. N° 81-B-125

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e Mame Ibra Pagné Sarr, notaire à Dakar, le 24 septembre 1981, enregistré, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant pour objet en tous pays et particulièrement au Sénégal :

— l'achat, la vente en gros, demi-gros, au détail, l'importation, l'exportation de tous produits agricoles, industriels ou commerciaux et plus précisément de tous produits provenant de la pêche.

— toutes opérations économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires;

— la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Sénégal ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société a pris la dénomination sociale de « RECUP-AFRIQUE ».

Son capital social est fixé à la somme de 2.000.000 de francs C.F.A., il est divisé en deux parts sociales numérotées de 1 à 200, de 10.000 francs chacune, entièrement libérées et intégralement réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports respectifs.

Audit acte, les associés ont déclaré que les apports en espèces constituant le capital social de la société ont été effectivement versés dans la Caisse sociale.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-un-décembre.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1982.

M. Ndiack Ngom est nommé gérant statutaire avec la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus prévus à cet effet.

Deux expéditions de l'acte de constitution de la société ont été déposées au greffe du Tribunal civil de première instance de Dakar, ayant juridiction commerciale.

Pour extrait et mention :
M^e SARR, notaire.

DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : « Croix du Sud »

Objet : regrouper des hommes de bonne volonté de tous horizons en vue de s'informer sur les grands courants de la pensée contemporaine, parfaire la formation de ses membres dans les domaines de la culture et des civilisations; rechercher la conciliation des contraires, unir tous les hommes dans la pratique d'une morale universelle et le respect de la personnalité de chacun et créer entre ses membres, une communauté unie par des liens de fraternité et de compréhension.

Siège social : Corniche Ouest, en face de l'Ambassade d'Espagne.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Alassane Ndiaye, président;

Joseph Diallo, vice-président;

Hamet Gaye, secrétaire;

Godonou Dossou, trésorier général;

Jean Georges Imbo, commissaire aux comptes;

Tidiane Bâ, membre.

Récépissé de déclaration d'association n° 3796 M.INT.-D.A.G.A.T. du 25 août 1981 du Ministre de l'Intérieur.

Etude de M^e Papa Ismaël KA, notaire à Dakar,
24, rue Amadou Assane Ndoye

UNIFROID

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de francs C. F. A.

Siège social : Km 4,5 route de Rufisque - DAKAR

R. C. 81-B-111

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e Papa Ismaël Kâ, notaire à Dakar, le 12 septembre 1981, enregistré à Dakar II, le 16 septembre de la même année, bordereau n° 254/4, volume 13, folio 147, case 5813, aux droits de vingt mille francs C.F.A., il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée « UNIFROID », et ayant pour objet en tous pays et plus particulièrement au Sénégal :

— la construction, l'exploitation directement ou la confiance en gérance des ventes polyvalentes de froid;

— la vente de glace alimentaire;

— la congélation et le stockage de produits alimentaires;

— et généralement toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles de favoriser le développement de la société.

La société prend la dénomination sociale de « UNIFROID ».

Son siège social est fixé à Dakar, Km 4,5 route de Rufisque.

Sa durée est fixée à cinquante années (50) à compter du jour de sa constitution définitive sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 de francs C.F.A. il est divisé en mille (1000) parts sociales de mille francs C.F.A. chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées aux associés en proportion de leur apport.

M. Edmond Charles Théodore Lamotte, Entrepreneur, demeurant à Dakar, route de Rufisque Km 4,5 bloc Hasoune, est nommé gérant statutaire avec les pouvoirs les plus étendus; il jouit vis-à-vis des tiers, et accomplit tous actes relatifs à son sujet.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution définitive pour se terminer le trente et un décembre de la même année.

Sur le solde des bénéfices, après dotation de la réserve légale, la collectivité des associés par une décision ordinaire peut, avant toute autre répartition, prélever toutes sommes en vue de la constitution des fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle déterminera l'affectation.

Deux expéditions de l'acte notarié ont été déposées au Greffe du tribunal de 1^{re} instance de Dakar, tenant lieu de Tribunal de commerce le 1^{er} octobre 1981.

La présente insertion est déjà parue dans « LE SOLEIL » n° 3440, du 12 octobre 1981.

Pour extrait et mention :
Maitre Papa Ismaël Kâ, Notaire

Etude de M^e Papa Ismaël Kâ, notaire à Dakar.
24, rue Amadou Assane Ndoye

SOCIÉTÉ COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET DU BATIMENT "SOCIBAT"

Société à responsabilité limitée au capital de 6.000.000 de francs C. F. A.

Siège social : Km 5, Rte de Ouakam provisoirement - DAKAR
R. C. 81 - B - 129

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e Papa Ismaël Kâ, notaire à Dakar, le 1^{er} octobre 1981 enregistré à Dakar II, le 2 octobre 1981, bordereau n° 317/1, volume 13, folio 150, case 5876 aux droits de cent vingt mille francs C.F.A.; il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée « SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU BATIMENT » en abrégé « SOCIBAT » et ayant pour objet au Sénégal et en tous pays étrangers ;

— L'achat, la vente de toutes marchandises, produits et denrées;

— L'industrialisation de ses produits et leur distribution;

— La construction en général de tous bâtiments et ouvrages publics ou privés;

— La création et l'exploitation de salon de thé, pâtisserie;

— La gérance des station service.

— Et généralement toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

La société prend la dénomination sociale de « SOCIÉTÉ COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET DU BATIMENT » en abrégé « SOCIBAT ».

Son siège social est fixé provisoirement au Km 5 route de Ouakam.

Sa durée est fixée à cinquante années (50) à compter du jour de sa constitution définitive sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS DE FRANCS CFA (6.000.000) il est divisé en six cents parts sociales (600) de dix mille francs cfa (10.000) numérotées de un à six cents, attribuées aux associés en proportion de leur apport.

Monsieur Ismaël SECK, Directeur de société, demeurant à Hann, cité Ady NIANG n° 7 et M. Amadou DIOP, Commerçant, demeurant à Dakar, Patte-d'oie Builders L 77, sont nommés gérants statutaires, avec les pouvoirs les plus étendus. Ils jouissent vis-à-vis des tiers, et accomplissent tous actes relatifs à son sujet.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre. Et par exception, le premier exercice social commence le jour de sa constitution définitive pour se terminer le trente et un décembre de la même année.

Sur les solde des bénéfices, après dotation de la réserve légale, la collectivité des associés par une décision ordinaire peut avant toute autre répartition, prélever toutes sommes en vue de la constitution des fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle déterminera l'affectation.

Deux expéditions de l'acte notarié ont été déposées au Greffe du tribunal de 1^{re} instance de Dakar tenant lieu de tribunal de commerce le 23 octobre 1981.

La présente insertion renouvelle celle déjà parue dans le « Soleil » n° 3451 du 25 octobre 1981.

Pour extrait et mention :
Maitre Papa Ismaël Kâ, Notaire.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n°s 1050 de Bambey, 2399 de Thiès, 241 et 254 de Louga, appartenant à feu Cheikh Ahmadou MBACKE, chef religieux.

Etude de Maître Moustapha Thiam, notaire
51, rue du Docteur Thèze, Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 869 D.G., appartenant à M. Douillet et Trossevin.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

RÉCÉPISSÉ

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971)

Le numéro 4866 du Journal officiel en date du 21 novembre 1981 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 3 décembre 1981.

Le Chef du Service de Liaison
Babacar Néné MBAYE